

ENTRETIEN AVEC
JACQUES LESOURNE

DIRECTEUR GÉRANT DU JOURNAL LE MONDE

« Maastricht : des éléments de nécessité,
de hasard et de volonté... »

REF : *Estimez-vous que l'instauration d'une monnaie unique européenne, et donc de la définition d'une politique unique, est de nature à revitaliser, voire à rétablir, les politiques budgétaires nationales ?*

Etes-vous de ceux qui estiment que l'Europe se construit sur la base du modèle déflationniste allemand ?

Jacques Lesourne : Ces deux premières questions ne se réduisent qu'à une. Elles ne sont que les modalités d'une question plus générale sur les conséquences de l'instauration d'une monnaie unique sur les politiques macro-économiques de la Communauté et des Etats membres.

93

L'Europe se construit avec une relative indépendance de la Banque Centrale par rapport au pouvoir politique, comme en Allemagne. Mais qualifier le modèle allemand de déflationniste est un abus de langage. Trois remarques à ce sujet :

En longue période, le « modèle allemand » aboutit à des performances au moins aussi satisfaisantes que les autres en termes de croissance et de régularité de la croissance.

Vivant sous la pression de l'opinion publique, les gouvernements s'efforcent toujours — sauf s'ils se heurtent au mur de la contrainte extérieure — de doper la croissance à court terme par des politiques monétaire et budgétaire relativement laxistes. Les équipes au pouvoir contribuent ainsi, pour des résultats éphémères, à mettre souvent celles qui leur succèdent — et qui sont parfois les mêmes — dans des situations inextricables d'inflation, de dette publique ou de déficit extérieur. Attribuer la politique monétaire à une Banque plus indépendante des gouvernements que la Banque de France est donc une manière de protéger les gouvernements contre certains de leurs penchants.

Ce constat ne signifie nullement qu'il faille oublier tout le message keynésien ou post-keynésien. Assurer les grands équilibres macroéconomi-

ques est un objectif souhaitable et des politiques de relance peuvent être parfois nécessaires, mais il ne faut jamais oublier les effets pervers qui peuvent en résulter à terme. Le sportif qui se dope peut gagner des épreuves (s'il n'est pas découvert) mais ce faisant il compromet sa santé future.

Quant aux politiques budgétaires nationales, elles vont se trouver, du moins en termes relatifs, encadrées par les contraintes définies par le Traité. La marge de jeu des gouvernements restera donc limitée, sauf en cas d'action concertée à l'échelle communautaire. Cette situation conduira peut-être les gouvernements à accorder plus d'attention à un autre aspect des politiques budgétaires que le seul montant du déficit : la répartition des dépenses entre les différents secteurs et la recherche de modalités de nature à accroître l'efficacité économique et sociale de ces dépenses.

Un ultime commentaire : je ne contesterai pas l'effet récessionniste transitoire qu'aura pour certains pays l'obligation de satisfaire progressivement aux critères prévus par le Traité pour participer à la monnaie commune. Mes remarques précédentes portaient sur le régime permanent prévu par le Traité.

— *Existe-t-il une alternative à la perte de souveraineté des Etats en matière monétaire ?*

94

— Cette formulation me pose quelques problèmes. Tout d'abord, à l'exception de l'Allemagne, la perte de souveraineté des Etats européens en matière monétaire est d'ores et déjà acquise. Certes, Maastricht transforme une perte de souveraineté *de facto* en une perte *de jure*, mais ce faisant, le Traité accroît les marges de jeu de la France puisqu'elle aura des représentants au Conseil de la Banque Centrale.

Devons-nous alors nous interroger sur l'existence d'une alternative à l'instauration de l'UEM telle que prévue par Maastricht ? A cette question, on peut répondre de nombreuses ou aucune, sans la moindre recherche du paradoxe.

De nombreuses, parce que la préparation de Maastricht est un processus historique d'élaboration d'un compromis entre des pays, des institutions et des hommes à un moment donné de l'histoire. Comme tout processus historique, il combine des éléments de nécessité, de hasard et de volonté... Libre à chacun par conséquent d'imaginer intellectuellement d'autres constructions conduisant à l'instauration d'une monnaie unique.

De nombreuses, parce que la Communauté étant à la croisée des chemins en matière d'approfondissement, d'extension et de sécurité, multiples sont les scénarios envisageables. Mais il va de soi que ces scénarios mettent la Communauté sur des trajectoires différentes et ne peuvent donc être considérés comme équivalents. Il faut alors reformuler la question : existe-t-il pour la Communauté une alternative à l'instauration d'une monnaie unique :

1) ayant les mêmes effets en termes de croissance économique ? 2) ayant les mêmes effets en termes économiques et politiques ? A la seconde interrogation, il semble facile de répondre non et j'aurais pour ma part tendance à donner la même réponse à la première sous-question, mais il serait un peu long de justifier ce point de vue.

— *Maastricht, c'est beaucoup d'Europe monétaire et financière et peu d'Europe sociale. Etes-vous d'accord avec cette formule ? Estimez-vous cela préoccupant ?*

— Cette dernière question part du constat que *Maastricht, c'est beaucoup d'Europe monétaire et financière et peu d'Europe sociale*. D'une manière très générale, les Traités européens sont dominés par la volonté de créer et de gérer des marchés. Ils sont donc très timides sur toutes les dimensions économiques et sociales de l'action des gouvernements, qu'il s'agisse de la politique industrielle, du développement des réseaux de services publics, de l'organisation de la négociation ou de la protection sociales.

Mais dans ce dernier domaine la prudence s'impose : retenir comme règle communautaire l'enveloppe des réglementations nationales aurait deux conséquences néfastes : l'augmentation du coût du travail des travailleurs peu formés risquerait d'accroître le chômage dit classique ; les pays les moins développés de la Communauté verraient s'accroître rapidement le volume des charges sociales avec pour conséquence soit une stagnation des salaires directs, soit une hausse des coûts salariaux détruisant leur compétitivité.

En ayant introduit dans le texte du Traité des articles sur l'Europe sociale, les négociateurs de Maastricht ont ouvert un chantier qu'il conviendra de développer avec pragmatisme. Sans doute était-ce là l'essentiel.